departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 17 janvier 2003

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal: le 9 janvier 2003

Modalités d'attribution des concessions funéraires, ancien cimetière de Saint-Florent et Cimetière de Sainte-Pezenne.

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 21 janvier 2003

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés:

Madame Laroche; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

Administration Générale

Modalités d'attribution des concessions funéraires, ancien cimetière de Saint-Florent et Cimetière de Sainte-Pezenne.

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les dispositions réglementaires en matière d'hygiène et de salubrité publiques nécessitent une modification des modalités d'attribution des concessions funéraires dans les cimetières de saint-Florent (ancien) et de Sainte-Pezenne (cimetières sud et nord).

Je vous propose en conséquence de ne plus attribuer de nouvelles concessions dans ces cimetières, que dorénavant le renouvellement des concessions ne puisse excéder une période de 15 ans et que les concessions en cours ne puissent plus être converties en concession de plus longue durée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider d'attribuer les concessions funéraires dans les cimetières de Saint-Florent (ancien) et de Sainte-Pezenne (cimetière sud et nord) selon les modalités définies ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Ordre du jour